



Direction de l'amélioration de l'exercice
Capsule n° 11 – octobre 2014

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

Il existe une longue tradition de formation médicale continue (FMC) chez les médecins, ceux-ci participant depuis longtemps aux diverses réunions scientifiques et échanges médicaux. Dans cette foulée, le CMQ a résolu d'adopter, en 2007, par voie de résolution du Conseil d'administration, le plan d'autogestion de développement professionnel continu (DPC) comme outil du maintien des compétences, et de rendre accessible aux médecins toute l'information pertinente à la réalisation de leur plan de DPC.

Depuis lors, les médecins sont invités à souscrire à un plan de DPC.

Ils peuvent alors utiliser l'un ou l'autre des trois (3) programmes suivants :

- un **plan d'autogestion** (PAG), tel que :
 - le plan du Collège des médecins du Québec (CMQ)ⁱ
ou
 - le plan de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), intitulé Plan d'autogestion du développement professionnel continu (PADPC)ⁱⁱ
ou
 - tout autre plan d'autogestion reconnu et approuvé ;ou
- le **Programme du maintien du certificat** (MDC) du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada (CR)ⁱⁱⁱ;
ou
- le **Maintien de la compétence** (Mainpro) du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC)^{iv}.

Adhésion aux plans de DPC

Selon l'avis de cotisation 2013-2014, la moitié des médecins optent pour l'un ou l'autre des plans d'autogestion, alors que l'autre moitié choisit plutôt le plan du CR ou celui du CMFC.

Tableau 1 : Choix de plan de DPC pour les médecins inscrits actifs au tableau de CMQ, selon la déclaration annuelle 2013-2014

Choix de plan	2013-2014	
	Total	%
Plans d'autogestion regroupant :		
- <i>PADPC de la FMOQ</i>	5 294	28
- <i>Plan d'autogestion du CMQ</i>	2 658	14
- <i>Autres plans d'autogestion approuvés</i>	916	5
	= 8868	47
MainPort (CR)	6 826	36
MainPro (CMFC)	2 511	13
Aucun choix de plan	486	3
TOTAL	18 691	100

Suivi des plans de DPC

Afin d'évaluer l'adhésion au plan de DPC, deux mécanismes de suivi ont été instaurés :

- le premier repose sur un échantillon annuel stratifié représentant trois pour cent (3 %) des médecins en exercice, lequel est composé à parts égales, de médecins choisis de façon aléatoire, de médecins pratiquant depuis plus de 35 ans et de médecins indiquant un autre plan d'autogestion que celui du CMQ ou de la FMOQ ;
- le deuxième cible les médecins qui, lors du renouvellement de leur cotisation annuelle, ont indiqué n'utiliser aucun plan de DPC pendant deux années consécutives.

Les médecins composant ces deux groupes sont alors invités à soumettre leur plan de DPC, lesquels sont évalués afin d'en établir la conformité.

Les critères de conformité des plans de DPC sont les suivants :

- les PAGs sont jugés conformes s'ils présentent une démarche réflexive basée sur la pratique et les besoins d'apprentissage,
- les MDC et Mainpro sont évalués respectivement par le CRMCC ou le CMFC.

À date, les résultats indiquent que les médecins adhèrent massivement aux plans de DPC. En effet, au cours des dernières années (2009 - 2014), plus de 95 % des médecins en exercice au Québec avaient un plan de DPC conforme.

ⁱ <http://www.cmq.org/fr/MedecinsMembres/Dpc/BoiteOutils.aspx>
ⁱⁱ <http://www.fmoq.org/fr/default.aspx>
ⁱⁱⁱ <http://www.royalcollege.ca/portal/page/portal/rc/members/moc>
^{iv} <http://www.cfpc.ca/DPC/>